

MOTION

Auteur Mathieu Clerc, Les Verts, Francesco Walter, CVPO, Mathieu Gachnang (suppl.), PDCC, et Emmanuel Revaz, Les Verts
Objet Combattre la pollution lumineuse
Date 14.09.2018
Numéro 5.0366

Une étude parue récemment dans la revue scientifique de référence «Science» s'est penchée sur le phénomène de la pollution lumineuse. Cette expression désigne la présence anormale voire dérangeante de la lumière artificielle nocturne.

Cette étude met en avant que l'intensité lumineuse a progressé de 1,8% sur la période allant de 2012 à 2016 et que sur cette même période, la surface du globe artificiellement éclairée a augmenté de 2,2%.

La Suisse et plus particulièrement le Valais ne sont pas épargnés par ce phénomène. En vingt ans, les émissions lumineuses dirigées vers le haut ont augmenté en Suisse de 70%. L'éclairage public représente entre 20 et 30% de la facture d'électricité des communes valaisannes. Dans un rapport sur les conséquences de la lumière artificielle publié en 2013, la Confédération a rappelé aux cantons qu'il était important et nécessaire d'agir.

La surexposition de la lumière artificielle peut affecter:

- le sommeil et la santé
- les efforts de transition pour une société durable et par conséquent moins gourmande en électricité
- la valeur esthétique du ciel nocturne étoilé et les activités liées à l'astronomie.

Les effets négatifs de la pollution lumineuse sur les organismes vivants sont multiples. La dégradation de l'obscurité a des conséquences sur l'homme avec une perturbation durable sur la santé et notamment sur le sommeil. Il est utile de rappeler que, selon l'Observatoire Suisse de la Santé, 35% de la population valaisanne souffrirait d'insomnies chroniques, avec les coûts que cela suppose non seulement en termes de santé, mais aussi de productivité. Certains scientifiques ont également des présomptions de cancers liées à cette exposition de lumière artificielle. La pollution lumineuse provoque également de nombreuses répercussions négatives sur la faune. La flore et les cultures souffrent également de cette luminosité nocturne avec une perturbation de la floraison et de la sénescence, et par conséquent une diminution de la résistance au gel.

Une gestion efficace de l'éclairage nocturne apporterait une part de la solution au défi énergétique et plus particulièrement à celui de l'électricité. Elle permettrait également à nos collectivités d'économiser des milliers de francs, sans nuire d'aucune façon à la sécurité des citoyennes et citoyens. Pour finir, cette proposition est en phase avec le premier principe de la fiche E3 («Approvisionnement en énergie») du nouveau Plan directeur cantonal.

Conclusion

La motion demande au Conseil d'Etat de créer une base légale afin de lutter contre la pollution lumineuse. Celle-ci devra notamment introduire les notions suivantes:

- la limitation des émissions pour l'éclairage
- l'efficacité des éclairages utilisés
- les valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser dans des zones sensibles.